

DOSSIER D'INSCRIPTION

Deuxième et troisième concours ENM 2024

Épreuves d'admission

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Option obligatoire choisie :

Option facultative (langue) :

Tarif

Le tarif de la préparation aux épreuves d'admission du premier concours est de **1290 €**.

(réduction de 400 € pour tout candidat inscrit à l'une des préparations aux épreuves d'admissibilité de mission-magistrat).

Ce tarif comprend :

1. Un manuel de méthodologie des épreuves d'admission
2. Un manuel et des vidéos de cours dans toutes les matières d'admission
3. 10h d'anglais (en vidéo) et un fascicule de vocabulaire
4. 4 simulations orales (2 simulations aux oraux techniques ; 1 simulation à l'épreuve de mise en situation collective ; 1 simulation à l'épreuve de l'entretien avec le jury)
5. Un suivi personnalisé par un enseignant (coaching)

Modalités de paiement

Le règlement de votre facture peut être fait :

- par **chèque(s)** à l'ordre du Centre de Formation Juridique :

Vous pouvez régler en une fois ou en plusieurs fois sans frais, dans la limite de 10 échéances. Si vous optez pour un paiement en plusieurs chèques, tous les chèques doivent être du même montant, signés et datés du jour de leur émission. Il sera procédé à un encaissement par mois selon un échéancier accessible sur votre espace réservé (onglet facture).

- par **virement** :

Vous avez la possibilité de régler votre facture par un virement unique *dont le montant doit correspondre au montant de votre facture* (aucun règlement en plusieurs virements n'est possible).

Le motif du virement doit impérativement être renseigné comme suit : nom et prénom de l'étudiant puis le nom de la préparation souscrite tel qu'il apparaît sur votre facture.

Par exemple « DUPONT Céline - Prépa ENM 2^e,3^e concours prépa admission ».

Le virement doit être fait sur le compte dont les références suivent :

CENTRE DE FORMATION JURIDIQUE
IBAN FR76 1287 9000 0111 1978 1300 158
BIC DELUFR22XXX

Modalités d'inscription

Les inscriptions à la préparation admission sont ouvertes à compter du 10 juin 2024.

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous faire parvenir votre dossier d'inscription comprenant :

1. Le présent document complété, paraphé sur toutes les pages et signé en dernière page ;
2. La photocopie de votre pièce d'identité (sauf pour les anciens élèves) ;
3. Votre paiement par chèque(s) d'un montant total de 1290 € (890 € pour les anciens élèves) si vous n'avez pas déjà payé.

Vous pouvez envoyer votre dossier complet :

Soit par mail à l'adresse suivante : inscriptions@cfjuridique.com

Soit par voie postale à l'adresse suivante : CFJ, 9 rue Delambre, 75014 PARIS

À compter de la réception de votre dossier, vous disposez d'un délai de réflexion. Si vous souhaitez poursuivre votre inscription, vous devez impérativement confirmer votre inscription sur votre plateforme. Une fois votre inscription confirmée, celle-ci devient définitive. Vous recevrez un mail vous indiquant que votre inscription est validée. L'accès aux contenus pédagogiques n'est possible qu'à compter de la validation de votre inscription.

Contenus pédagogiques

La préparation aux épreuves d'admission comprend un manuel de méthodologie qui est mis à votre disposition dès votre inscription au format PDF.

La préparation aux épreuves d'admission comprend également des manuels de cours, accompagnés de vidéos, dans les matières suivantes :

1. Droit public
2. Droit social ou Droit des affaires

Ces manuels sont mis à votre disposition au format PDF, dès votre inscription. Les vidéos sont consultables sur votre plateforme e-learning, dès votre inscription.

Simulations orales

Nombre et répartition :

La préparation aux épreuves d'admission comprend 4 simulations orales réparties de la manière suivante :

- 2 simulations aux oraux techniques
- 1 simulation à l'épreuve de mise en situation collective



- 1 simulation à l'épreuve de l'entretien avec le jury

Dates :

Les simulations orales ont lieu à compter de la publication par l'ENM des résultats aux épreuves d'admissibilité.

En cas de non-admissibilité, vous disposez d'un **déla**i de quinze jours pour renoncer aux simulations orales et bénéficier en conséquence d'un remboursement d'une valeur égale à la moitié du prix de la prépa admission. Votre demande est à adresser par mail, avant le 31 juillet 2024, accompagnée d'un justificatif de non-admissibilité, à l'adresse suivante : inscriptions@cfjuridique.com

Format :

Chaque simulation se déroule selon un format digital. Un lien de connexion à zoom vous sera envoyé quelques jours avant la date convenue. Il vous appartiendra de vous connecter à l'heure convenue. À l'issue de votre prestation, le jury proposera un debrief de votre prestation.

Exécution de la prestation

Le Centre de formation juridique s'engage à fournir des supports pédagogiques et à délivrer ses prestations conformément aux programmes décrits dans ses offres de formation. Tous les supports pédagogiques sont conçus et tous les cours, le cas échéant, sont assurés par des enseignants qualifiés et sélectionnés avec soin. Le Centre de formation juridique se réserve cependant le droit de modifier, à tout moment, la composition de son équipe pédagogique tout en veillant à ce que les enseignants remplaçants possèdent des qualifications équivalentes à celles des enseignants initialement prévus.

En cas de cession, de vente ou de tout autre transfert de propriété du Centre de formation juridique ou de ses activités, les parties conviennent expressément que toutes les obligations et engagements en vertu du présent document resteront en vigueur et pleinement applicables. La prestation convenue sera délivrée sans interruption et conformément aux termes initialement établis.

Le candidat reconnaît et accepte que cette continuité de prestation ne nécessitera pas son accord préalable et que le contrat demeurera en vigueur selon les mêmes conditions et modalités, indépendamment du changement de propriété du Centre de formation juridique ou de ses activités. Ce dernier s'engage à informer les candidats de toute cession, vente ou transfert de propriété dans un délai raisonnable après la finalisation de celui-ci.

Règlement intérieur

Article 1. Comportement

Tout manque de respect envers les professeurs ou l'administration, dégradation de matériel, ou tentative de fraude, entraîne le renvoi immédiat de l'étudiant, sans remboursement.

Article 2. Accès internet

L'accès à internet est à la charge de l'étudiant pendant toute la durée de sa préparation. Le fait de ne pas avoir de connexion à disposition ne sera dans aucun cas une excuse recevable.

Article 3. Questions à l'administration et/ou réclamations

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : formationcfj@gmail.com

Article 4. Interdiction de cession, communication ou reproduction des contenus pédagogiques mis à disposition par le CFJ

Article 4.1. Caractère personnel des contenus pédagogiques remis par le CFJ

Les contenus pédagogiques mis à disposition de l'étudiant par le CFJ sont strictement personnels. L'étudiant s'engage à ne pas céder, communiquer ou reproduire, quel qu'en soit le moyen, l'ensemble des documents ou supports (matériels et immatériels) mis à sa disposition par le CFJ, que la cession, communication ou reproduction soit gratuite ou à titre onéreux. La reproduction sur support papier des ressources pédagogiques numériques est cependant autorisée, pour un usage strictement personnel.

Article 4.2. Sanctions et textes applicables

Article 4.2.1. Exclusion du CFJ

Le non-respect des obligations prévues à l'article 4.1 entraîne l'exclusion immédiate du CFJ sans aucun remboursement.

Article 4.2.2. Sanctions financières

Le non-respect des obligations prévues à l'article 4.1 entraîne en outre les sanctions financières suivantes :

- 15 € (quinze euros) par page d'un document pédagogique photocopié, communiqué ou reprographié, quel que soit le moyen utilisé sans l'autorisation du CFJ ;
- 75 € (soixante-quinze euros) par heure de cours en ligne communiquée ou reproduite, quel que soit le moyen utilisé sans l'autorisation du CFJ.

Ces sommes seront forfaitairement dues au CFJ qui se réserve, en outre, le droit d'exercer un recours en justice pour obtenir réparation de l'intégralité de ses préjudices, le cas échéant.

Article 4.2.3. Textes applicables

Le CFJ se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne se rendant coupable de contrefaçon devant les juridictions civiles et pénales compétentes.

Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle : « *Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque* ».

Article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle : « *Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation, l'importation le transbordement ou la détention aux fins précitées des ouvrages contrefaisants. Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750.000 euros d'amende* ».

Fait à....., le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »